

## Affaires courantes

[Traduction]

## LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

## LE CODE CRIMINEL

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada)** demande à présenter un projet de loi modifiant le Code criminel (désordre mental) et modifiant en conséquence la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les jeunes contrevenants.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. Waddell:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En lisant le *Feuilleton*, je constate que le projet de loi que vous venez de déposer porte le numéro 2 des projets de loi du gouvernement.

Le projet de loi numéro 1 du gouvernement vise à augmenter le traitement des juges. Je me demande si le gouvernement déposera ce projet de loi aujourd'hui puisqu'il est inscrit au *Feuilleton*.

Les juges obtiendront-ils 0, 3 et 3 ou de grasses augmentations?

**M. le Président:** Peut-être le député voudra-t-il aborder cette question avec la ministre ou avec les juges.

\* \* \*

## PÉTITIONS

## L'ENVIRONNEMENT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par des électeurs qui désirent attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'une entreprise de Colombie-Britannique a exprimé son intention de construire un barrage sur la rivière Thompson-Nord à Vavenby, en Colombie-Britannique, afin d'en dériver les eaux vers la région de San Diego, en Californie.

Les pétitionnaires nous rappellent le Nawapa Plan qui prévoit la diversion des eaux canadiennes vers les États-Unis et le nord du Mexique. Ils demandent au Parlement d'insister auprès du gouvernement afin qu'il déclare catégoriquement qu'il ne permettra pas la construction de barrages et la diversion de nos cours d'eau douce vers les États-Unis et que les eaux canadiennes ne sont pas à vendre.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, un certain nombre d'électeurs de Kamloops (Colombie-Britannique), font remarquer à propos d'une autre question que le gouvernement fédéral a nié aux fonctionnaires leur plein droit à la négociation collective, et accusent le gouvernement fédéral de vouloir faire exécuter à l'extérieur le travail des fonctionnaires, ceci en contravention flagrante de la loi et de la convention collective conclue avec ses employés.

Ils demandent humblement au Parlement de protéger les droits des fonctionnaires à la négociation collective et de s'opposer au contrôle des salaires ainsi qu'à la passation de nouveaux contrats pour faire exécuter à l'extérieur le travail des fonctionnaires.

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

**M. Ray Skelly (North Island—Powell River):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition demandant au Parlement d'abolir la taxe sur les produits et services, qui a eu des conséquences dévastatrices pour l'industrie du tourisme sur l'île de Vancouver.

Les entrepreneurs de l'île de Vancouver estiment que cette taxe infâme a eu un effet dévastateur sur l'économie et le tourisme dans cette région. Étant donné le tort qu'elle a fait aux Canadiens de l'île, ils demandent humblement que le gouvernement élimine la taxe sur les produits et services dans les meilleurs délais.

• (1600)

## LES MARINS MARCHANDS

**M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni):** Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des gens de Comox et de Courtenay, en Colombie-Britannique, qui estiment que la marine marchande du Canada a apporté une contribution essentielle à la défense du Canada et à la victoire des Alliés pendant la Seconde Guerre mondiale, que ses marins ont bravé de graves dangers dans l'exercice de leurs fonctions, que beaucoup d'entre eux sont morts ou ont été grièvement blessés, bref, qu'ils ont couru autant de risques et déployé autant d'efforts que les membres de nos forces armées.

Les signataires de la pétition prient donc humblement le Parlement de demander que le gouvernement du Canada désigne enfin les marins marchands comme anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et qu'il leur accorde tous les avantages reconnus à ceux des forces régulières.